

VERDI

SILVERSUN ROQUEROUSSE SAS

Lambesc

Bouches-du-Rhône

Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Projet de centrale photovoltaïque au sol à Lambesc

\* \* \*

*Addendum à l'Etude d'Impacts Envi-  
ronnementale sur Accès et Voirie  
en phase chantier*



Bureau d'études :  
VERDI Ingénierie Méditerranée  
31 ter, chemin Brunet  
13 090 Aix-en-Provence

Maitre d'Ouvrage :

**Silversun Roquerousse SAS**

20 bis rue René Dumont  
ZA 2 Allée de Bertoire  
13410 Lambesc

Juillet 2023



SILVERSUN  
*Energie solaire*

## **ADDENDUM à l'etude d'impacts sur les accès et voirie en phase chantier**

<b>1 Préambule</b>	<b>3</b>
<b>2 Acces au site en phase chantier</b>	<b>4</b>
<b>2.1 Livraison du matériel - arrivée des camions – descriptif du tracé envisagé</b>	<b>4</b>
<b>2.2 Sortie de camions apres livraison, descriptif du tracé envisagé</b>	<b>7</b>
<b>2.3 Mesures à prendre pendant le chantier</b>	<b>9</b>
2.3.1 Mise en place d'une signalisation temporaire	9
2.3.2 Nettoyage et débroussaillage des talus	10
2.3.3 Modification du regime de priorité du carrefour (chemin du coussou / RD7n)	12
2.3.4 Regulation de la circulation par la Police Municipale	13

# ADDENDUM A L'ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTALE – ACCES ET VOIRIE EN PHASE CHANTIER

## 1 PREAMBULE

Le présent document vient remplacer et compléter le chapitre 2.2.5 Accès au site, de l'étude d'impact environnementale. Si l'Etude d'impacts décrit l'accès et les sorties de camions lors du chantier et les signalisations temporaires à mettre en œuvre (panneaux et sol), le porteur de projet a souhaité dans la présente (voir article 2.3) détailler les 4 mesures prises en concertation entre la commune de Lambesc et le porteur de projet, préalablement au chantier pour garantir une sécurité totale du parcours des poids lourds à l'arrivée et au départ du site en phase chantier.

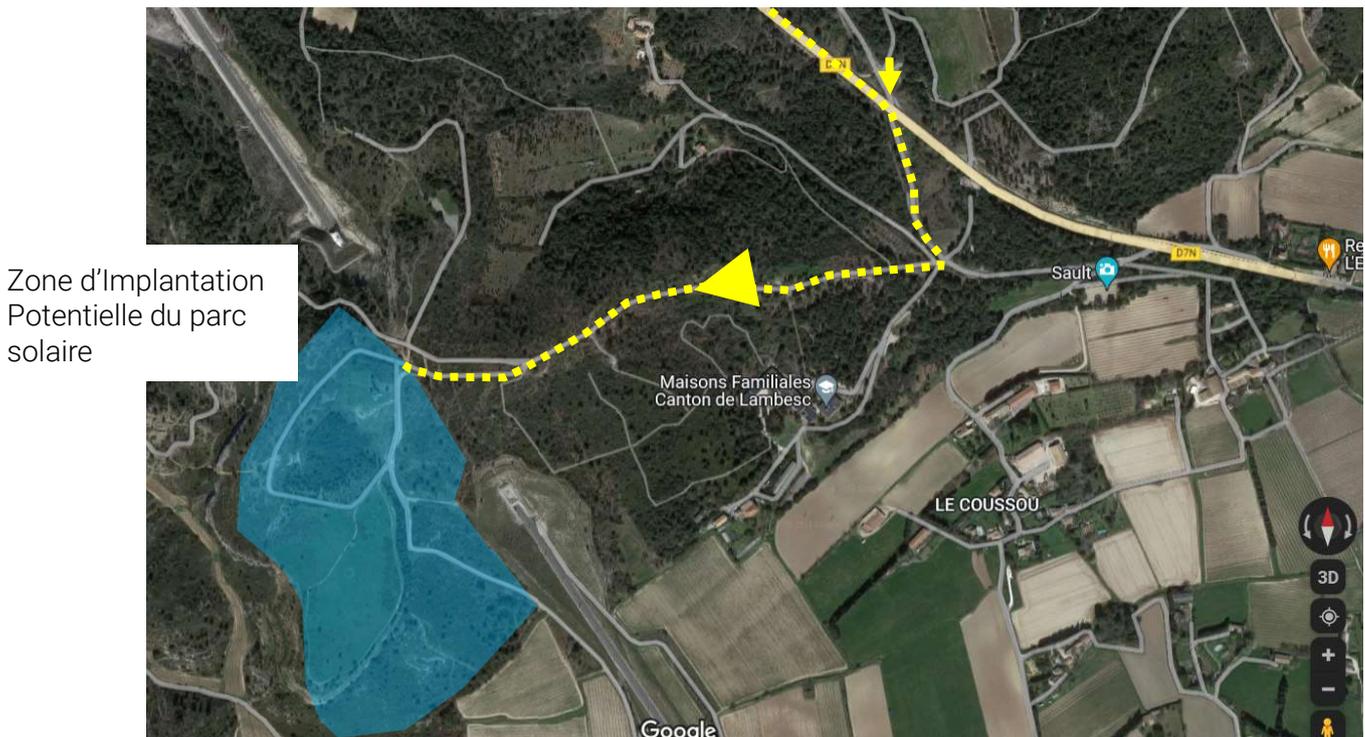
# 2 ACCES AU SITE EN PHASE CHANTIER

Pour la phase chantier, avec les livraisons de matériel et le départ des camions vides, le porteur de projet a envisagé plusieurs scénarii d'accès pour ne retenir que l'itinéraire présenté ci-dessous.

## 2.1 LIVRAISON DU MATERIEL - ARRIVEE DES CAMIONS – DESCRIPTIF DU TRACE ENVISAGE

L'accès Poids Lourds se fera par l'A7 et la sortie Sénas, Puis via la RD7n.

Sur la carte ci-après, les pointillés jaunes décrivent le tracé envisagé pour les livraisons des camions sur le site, en tournant depuis la RD7n directement sur une voie communale goudronnée et suffisamment large.



Vue générale du projet et de l'accès depuis/à la RD7n



Vue de l'accès vers la zone du projet depuis la RD7n (en direction du sud) – en tournant à droite

Entre la RD7n et la piste DFCI d'accès au projet, la voie communale goudronnée est parfaitement adaptée à recevoir le trafic envisagé.

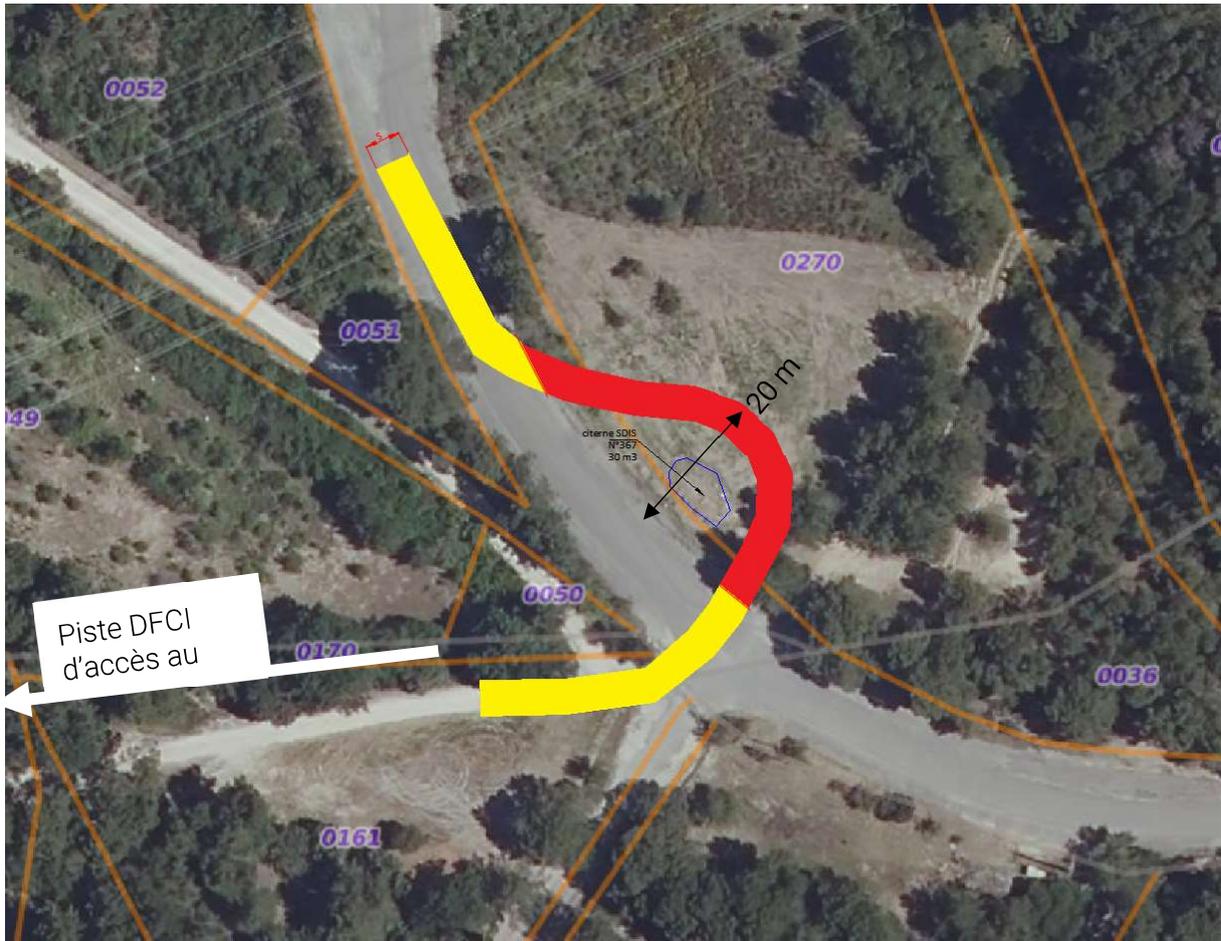


Vue aérienne entre la voie communale et la piste DFCI

La vue précédente permet de constater que le rayon de braquage pour atteindre la piste DFCI n'est pas suffisant pour une semi-remorque. Le rayon de braquage minimum serait de l'ordre de 13-15m.

Par conséquent, il reviendra au Porteur de projet de réaliser une piste carrossable de type poids lourds sur la parcelle 270. La piste indiquée en rouge ci-dessous représente la partie de piste qu'il faudrait créer, afin de permettre un rayon de braquage de 15m. Cette piste lourde à créer et directement reliée sur la voie communale ferait 5m de large, sur env. 50 m de long, sur une profondeur de 20m.

Le tracé ci-dessous propose ainsi de contourner la citerne DFCI 367 (enterrée). Les dispositions seront prises pour s'assurer que le sol sur la citerne DFCI 367 résiste à la création de cette piste et le passage des camions.



Tracé proposé pour permettre la création d'une piste lourde permettant l'accès à la piste DFCI par les camions



Simulation visuelle du tracé de la création de piste pour rayon de braquage de 15 m

Enfin, l'accès au site ne nécessitera pas la présence de personnel d'encadrement sur la voirie. Les périodes de livraison à privilégier seront de préférence sur les créneaux suivants :

- Nuit entre 4h et 6h du matin
- Journée entre 11h et 15h

## 2.2 SORTIE DE CAMIONS APRES LIVRAISON, DESCRIPTIF DU TRACE ENVISAGE

Une fois déchargé, les camions vides reprendront la piste DFCI, puis le chemin de Coussou jusqu'à la RD7n.

Compte tenu de l'absence de bande d'accélération depuis le chemin Coussou vers la RD7n, le porteur de projet a proposé les préconisations suivantes, validées avec la Commune de Lambesc :

- D'abord les convois pourront être regroupés, jusqu'à une dizaine de camions par jour, 1 à 2 fois par semaine
- Puis, pour permettre l'insertion des camions sur la RD7n en toute sécurité, il est proposé avec l'aide de deux agents de la Police Municipale ;
  - o un agent 300 m avant l'insertion sur la RD7n qui stoppera la circulation normale, au passage du groupe de 10 semi-remorques ;
  - o un second agent au niveau de l'insertion avec la RD7n qui fait signe aux semi-remorques de s'insérer sur la RD7n vers Lambesc. Les 2 agents étant reliés par talkiewalkie pour informer du blocage de la circulation avant de laisser les camions s'insérer.

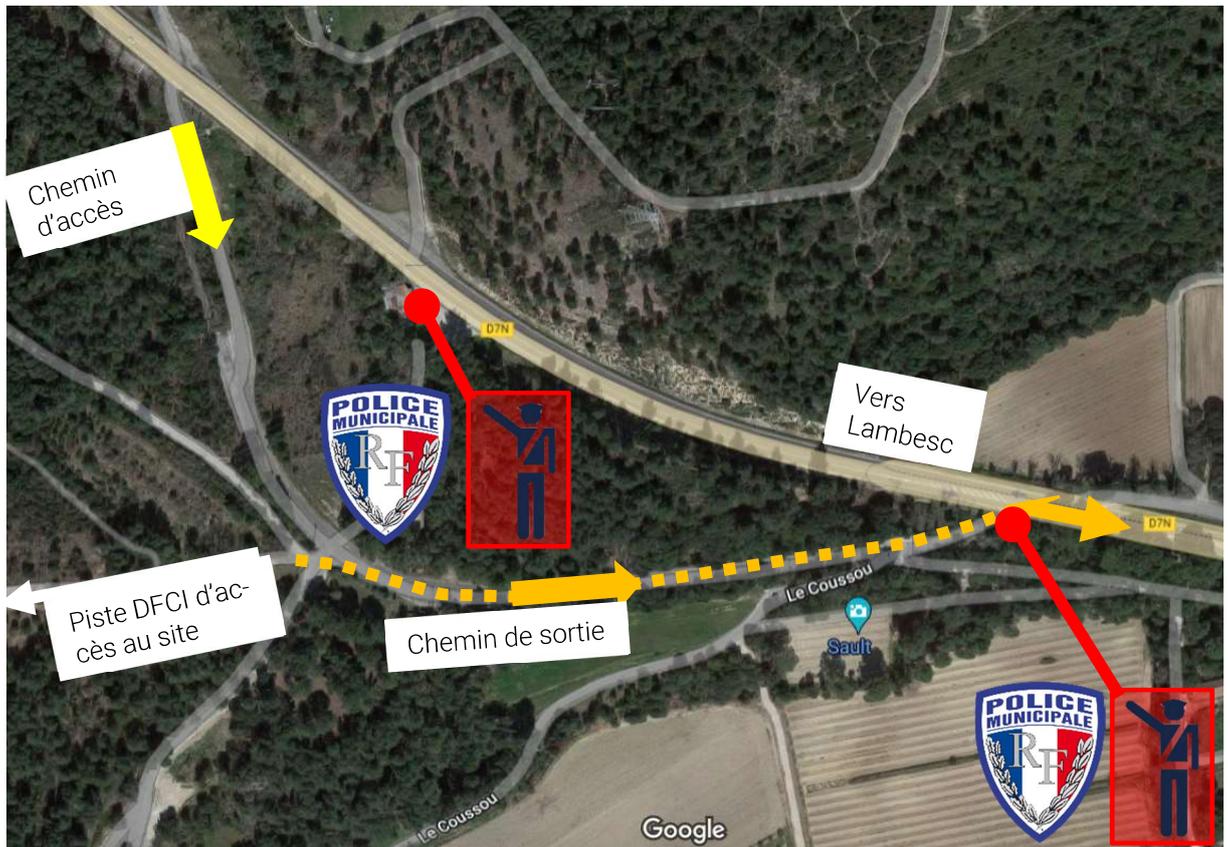


Schéma de circulation pour insertion sur la RD7n



Vue projetée depuis la RD7n vers le sud – 300m avant l'insertion des camions – avec le dispositif signalétique (panneau, marquage sol, agent de régulation de circulation)

Ainsi, un agent de la police municipale sera positionné 300 m en amont de l'insertion des camions sur la RD7n et après les panneaux de signalisation temporaire AK5 et AK 14 et avec les marquages au sol temporaire.



Au niveau de l'intersection entre le chemin du Coussou et la RD7n, le second agent municipal sera positionné pour faciliter et accélérer l'insertion des camions sur la RD7n en concertation avec l'agent qui a bloqué la circulation normale 300 m en amont.

Les services de la Police Municipale ainsi que ceux du Conseil Départemental seront informés en amont du chantier afin d'informer du calendrier précis du chantier, et du séquençage des arrivées de camions.

## 2.3 MESURES A PRENDRE PENDANT LE CHANTIER

Dans le cadre du projet, la commune de Lambesc s'est engagée à faciliter la mise en œuvre de la construction et notamment en sécurisant les accès et sortie sur la RD7n. Cet accompagnement se fait par :

### 2.3.1 MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION TEMPORAIRE

Pendant la durée des travaux, la commune de Lambesc mettra en place une signalisation temporaire sur la voirie RD7n au niveau du projet.

- Application d'un marquage temporaire jaune au sol du PR 36+885 au PR 37+225, comme indiqué sur la vue ci-après. Sur env. 330 m, il y aura un triple marquage jaune pour recouvrir les marques blanches existantes, sur chaque côté de la voirie et au centre.
- Mise en place sur l'accotement à 2 endroits indiqués sur la vue ci-dessous, d'une signalisation de type CF 11 comprenant 1 AK5 puis 1 AK14 avec panneau KM « Sortie de camion » ou « sortie de chantier »

- Signalisation à mettre en place au niveau sur chaque accotement :



Panneau AK 5



Panneau AK 14



Panneau KM



Vue de la RD7n au niveau de la sortie au chemin du Coussou et indication des signalisations temporaires

## 2.3.2 NETTOYAGE ET DEBROUSSAILLAGE DES TALUS

Il est prévu un nettoyage du talus le long de la D7n Côté droit du PR37+0060 au 37+160 en allant vers Lambesc. Il conviendra de réaliser ce nettoyage sur 100m, depuis l'amont du chemin du Coussou jusqu'au pied de talus. Ainsi, la bande rouge matérialisée sur la photo ci-dessous permet de visualiser le nettoyage qui sera réalisé par les services techniques communaux sur une bande de 5 à 10m de profondeur.



*Vue depuis la RD7n au croisement avec le chemin du Coussou, en direction de Sénas, indiquant la profondeur de nettoyage de végétation sur le bas côté*



*Vue depuis le chemin du Coussou vers la Maison Garachon avec la RD7n sur la droite, indiquant la zone de nettoyage de la végétation*

### 2.3.3 MODIFICATION DU REGIME DE PRIORITE DU CAR-REFOUR (CHEMIN DU COUSSOU / RD7N)

En sus, la Commune de Lambesc fera supprimer avant le début du chantier du projet de parc solaire le panneau AB3a « Cédez le Passage ».



*Vue actuelle du croisement chemin du Coussou / RD7n*

Celui-ci sera remplacé par un panneau AB4 « Stop ». Le marquage blanc au sol sera modifié en conséquence.



*Vue projetée du croisement chemin du Coussou / RD7n avec un STOP et marquage blanc au sol*

## **2.3.4 REGULATION DE LA CIRCULATION PAR LA POLICE MUNICIPALE**

Conformément à ce qui est indiqué au 2.2 SORTIE DE CAMIONS, APRES LIVRAISON – DESCRIPTIF DU TRACE ENVISAGE, la Police Municipale, à la demande du porteur de projet fera positionner deux agents, qui réguleront le trafic afin de permettre l'insertion des semi-remorques en toute sécurité sur la RD7n. Un mois, avant la mise en œuvre du chantier, le porteur de projet préviendra la Police Municipale et le Conseil Départemental du calendrier de livraison et de sortie des semi-remorques. Quarante-huit heures avant la date de livraison indiquée dans le calendrier de livraison, le porteur de projet confirmera le nombre de semi-remorques et les horaires précis.

La totalité des principes d'accès et de sortie des camions de livraison en phase chantier ainsi que les mesures associées ont été validées lors d'une réunion en Mairie le 05/10/2022 avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône. Dans un courrier annexé à l'étude d'impact environnementale (annexe 23), la Commune de Lambesc confirmait son accord concernant les mesures à mettre en œuvre dans le cadre des accès au chantier.



## Pour nous contacter

**Gauthier FANONNEL**

SILVERSUN ROQUEROUSSE, Directeur de projet

[equinoxe.gf@gmail.com](mailto:equinoxe.gf@gmail.com)

**Véronique HENOCQ**

VERDI, Directrice d'études, responsable de l'Activité Conseil Sud-Est

[vhenocq@verdi-ingenierie.fr](mailto:vhenocq@verdi-ingenierie.fr)

**VERDI**

